

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 novembre 2022

N° 2022- 032 – CABINETS MEDICAUX – Convention de mise à disposition et loyers

L'an deux mil vingt-deux, le neuf novembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 03/11/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Absents : 02

Votants : 19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine FENAIN Bruno, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, WAQUET Dominique, DESFONTAINE Delphine, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise.

Absents excusés : Mme CAILLE Valérie a donné procuration à LOSCIUTO Martine, Mr FEVRIER Gille a donné procuration à VIELLEFON Guillaume.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Il est proposé de louer les cabinets médicaux suivant la convention de mise à disposition type jointe en annexe.

Et de fixer les loyers suivants :

MAISON MEDICALE – 443 rue de la Place

Du 10 novembre 2022, jusqu'au 31/12/2022, 750 €/mois les 2 cabinets, charges aux frais des médecins.

A compter du 01/01/2023 un loyer mensuel de 500 € par cabinet, charges aux frais des médecins.

CABINETS MEDICAUX – 433 rue de la place

A compter du 10 novembre 2022, 450 €/mois toutes charges comprises et par cabinet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE la convention de mise à disposition
- ACCEPTE le prix des loyers fixés
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER



Envoyé et reçu en Préfecture le14/11/2022.....
ID 059-215901059-20221109-D2022_032 DE
Publié sur le site internet le14/11/2022.....